



POLITIQUE SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE



Val-d'Or





RÉDACTION

Paul-Antoine Martel, Direction générale de la Ville de Val-d'Or.

COORDINATION

Luc Lavoie, Service sports et plein air de la Ville de Val-d'Or.

La publication de ce document a été coordonnée par le Service des communications de la Ville de Val-d'Or.

COMITÉ D'ÉLABORATION

Comité d'élaboration de la politique sur les saines habitudes de vie de la Ville de Val-d'Or :

- Mme Céline Brindamour | Conseillère municipale de la Ville de Val-d'Or
- Mme Sandra Gagné et M. Michel White | Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
- Mmes Véronique Bédard et Ysabelle Lamarche | Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
- Mme Karen Marchand | Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
- M. Maxime Gagné et Mme Carole Morin | Citoyens de la Ville de Val-d'Or
- M. Paul-Antoine Martel | Direction générale de la Ville de Val-d'Or
- M. Luc Lavoie | Service sports et plein air de la Ville de Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

MOTS DU MAIRE ET DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	4 - 5
INTRODUCTION	6
VISION	7
MISSION	8
VALEURS	9
DÉFINITIONS	10
NIVEAUX D'INTERVENTION DE LA VILLE	11
PRINCIPES DIRECTEURS	12
DÉFINITION DES AXES D'INTERVENTION	13
AXE 1 : SAINE ALIMENTATION	14
AXE 2 : MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF	15
AXE 3 : TRANSPORT ACTIF	16
MÉCANISME ET COMITÉ DE SUIVI	19
LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION MUNICIPAUX	20 - 24
RÉFÉRENCES ET POLITIQUE	27



MOT DU MAIRE

C'est avec fierté que la Ville de Val-d'Or se dote de la Politique sur les saines habitudes de vie et solidifie ainsi son engagement à exercer un impact positif sur la valorisation d'un mode de vie sain dans notre communauté. Ses valeurs et ses orientations encourageront la création d'environnements favorables à la santé et guideront les initiatives prises pour y arriver dans un esprit de partenariat, de cohérence et d'innovation.

Cette démarche rejoint d'ailleurs les orientations d'autres plans d'action de la Ville telles les politiques de développement social, familiale et environnementale. Elle maximisera les efforts et les investissements déployés afin d'améliorer le mieux-être de nos citoyennes et citoyens. La cohésion sociale, l'inclusion des familles, la construction ou l'amélioration d'infrastructures sportives et d'espaces verts sont des exemples d'orientations qui nous guideront dans nos décisions et actions.

La Ville se dote dès lors d'un outil supplémentaire pour déterminer le niveau d'intervention qu'elle assumera en tant qu'administration municipale. Nous intervenons pour encourager les comportements responsables et un mode de vie physiquement actif, en étant un partenaire facilitateur au service des initiatives de son milieu ou un leader mettant en place des projets visant l'atteinte des objectifs énoncés.

Ensemble, créons une communauté où tout un chacun a accès à des choix soutenant une hygiène de vie bonne pour la santé et à des moyens publics pour l'intégrer dans son quotidien et celui des membres de sa famille.

Pierre Corbeil

Maire de la Ville de Val-d'Or



MOT DE LA CONSEILLÈRE

J'accueille avec grande fierté cette toute nouvelle Politique sur les saines habitudes de vie adoptée tout récemment par les membres du conseil municipal. Bien que la santé des familles valdoriennes soit avant tout une responsabilité individuelle, il y a consensus sur le fait qu'elle relève aussi d'un effort collectif lorsque vient le temps de favoriser un environnement social propice à l'adoption de choix judicieux pour le bien-être du corps et de l'esprit. C'est dans cette optique que la Ville de Val-d'Or a voulu assurer son rôle d'influenceur positif dans le maintien de saines habitudes de vie avec cette politique qui présente des possibilités d'actions concrètes pour répondre aux préoccupations et aux besoins de sa communauté.

La Ville a donc établi des axes d'interventions précis après avoir consulté ses citoyennes et citoyens, ainsi qu'un comité d'élaboration composé d'intervenants du milieu. Ces axes lui permettront de mettre en place des environnements favorables à un régime de vie équilibré: une saine alimentation, un mode de vie physiquement actif, tout en misant aussi sur des modes de transport actif. Communauté et intervenants seront mobilisés pour favoriser, entre autres, des choix d'aliments pour la santé dans les lieux publics municipaux, la promotion de l'agriculture urbaine et de proximité ainsi que le maintien et le développement d'infrastructures de plein air, de sports et de loisirs, avec une offre d'activités pertinentes.

Un merci chaleureux aux membres du comité d'élaboration pour leur précieuse collaboration qui a permis la création d'une Politique sur les saines habitudes de vie à l'image des Valdoriennes et Valdoriens grâce au regard professionnel et à la vision innovatrice de ses membres.

Maintenant, à toutes et à tous d'en profiter!

Céline Brindamour

Conseillère municipale

Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique sur les saines habitudes de vie

INTRODUCTION

À l'hiver 2015, la Commission municipale famille recommandait au conseil municipal de Val-d'Or de doter l'administration municipale d'une Politique sur les saines habitudes de vie, « en tenant compte des différentes dimensions dans lesquelles la Ville peut exercer une influence et un impact, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, à la disponibilité des infrastructures, à la promotion d'un mode de vie sain, à l'organisation d'activités diverses, et au soutien des initiatives du milieu favorisant les saines habitudes de vie. »

La Commission basait sa recommandation à la fois sur des éléments contenus dans la Politique familiale de la Ville de Val-d'Or (adoptée en 2012) et sur de nombreuses tendances et recommandations venant d'un peu partout au Québec et d'ailleurs dans le monde.

De son côté, le Carrefour action municipale et famille (CAMF) se dit d'avis que « la santé des familles est largement influencée par leur milieu de vie et il croit fermement que les municipalités ont un rôle de taille à jouer dans l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie. En effet, les élus municipaux, à travers les politiques familiales municipales, peuvent mettre en place des mesures favorisant les saines habitudes de vie en ce qui concerne l'aménagement urbain, l'aménagement des rues, l'aménagement de milieux de vie sécuritaires, le transport collectif,

l'activité physique [et] la saine alimentation accessible. »¹

L'idée fait son chemin, si bien qu'en janvier 2017 était formé un comité d'élaboration d'une politique sur les saines habitudes de vie.

Le comité d'élaboration avait donc pour mandat de nourrir la réflexion de la Ville quant aux possibilités d'action s'offrant à elle et aux moyens à déployer afin de s'assurer de bien répondre aux besoins et préoccupations du milieu. En plus de la participation à une dizaine de séances de travail, le comité a contribué à l'élaboration et à l'analyse d'une consultation web ayant permis de recueillir l'opinion de plus de 400 personnes, ainsi qu'à l'organisation de rencontres de consultation auprès d'intervenants du milieu et de citoyens.

Deux soirées de consultations ont donc eu lieu les 18 septembre et 23 octobre 2019. Plusieurs idées intéressantes ont permis de nourrir le comité d'élaboration pour permettre de peaufiner les concepts et de s'assurer d'avoir une politique à l'image des citoyens.

Cette politique est donc la somme des efforts engagés par la Ville et son Service sports et plein air ainsi que de précieuses réflexions de nombreux citoyens et intervenants, dont les membres du comité d'élaboration, que la Ville de Val-d'Or souhaite remercier chaleureusement.

VISION

À Val-d'Or, les saines habitudes de vie et les environnements qui les favorisent sont des préoccupations constantes qui guident les décisions et les actions de la Ville et de ses partenaires. La santé est une responsabilité collective, mais aussi individuelle : les citoyens font des choix éclairés et prennent en main leur bien-être.





MISSION

La Ville de Val-d'Or souhaite, par la présente politique, annoncer clairement ses intentions et projets en matière de mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, et que les actions projetées soient cohérentes entre elles et avec celles des partenaires de la collectivité. La Ville entend, grâce aux balises contenues dans cette politique, déterminer avec efficience le niveau d'intervention approprié, en accord avec les responsabilités qui incombent à l'administration municipale.

VALEURS

Tout au long de l'élaboration de la politique, le comité s'est appuyé sur certaines valeurs qui ont inspiré la rédaction. Ces valeurs influenceront le suivi de la politique.

ENGAGEMENT/COLLABORATION : La Ville de Val-d'Or reconnaît qu'elle ne peut tout changer seule et que la responsabilité de contribuer à la santé des citoyennes et citoyens est à partager avec la population elle-même, mais aussi avec les autres composantes de la collectivité. Ainsi, la Ville se doit de veiller à ce que les ressources déployées dans la communauté soient complémentaires et collectivement planifiées.

ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ/OUVERTURE ET RESPECT : Il n'y a pas de modèle unique de saines habitudes de vie. Chaque personne développe ses propres habitudes, en tenant compte de sa situation socioéconomique, de ses valeurs, de son contexte familial et culturel, etc. La Ville de Val-d'Or doit donc s'assurer de varier et d'adapter ses interventions de façon à rejoindre la plus vaste part possible de la population et à générer de l'inclusion, plutôt qu'en privilégiant un modèle unique.

CRÉATIVITÉ/INNOVATION : La reconnaissance par les municipalités du rôle qu'elles peuvent jouer auprès de leurs citoyens en matière d'adoption de saines habitudes de vie est somme toute récente. Ainsi, les moyens à déployer pour atteindre nos objectifs sont pour la plupart à inventer. Pour ce faire, la Ville de Val-d'Or devra innover, autant en ce qui concerne ses pratiques que pour ce qui est de ses relations avec les citoyens et les organisations du milieu. Afin de connaître du succès, les actions découlant de la présente politique devront être marquées du sceau de l'innovation et de la créativité.

PLAISIR : Étant donné que l'adoption de saines habitudes de vie est une question de choix et nécessite un engagement à long terme des citoyens, la Ville croit que le plaisir doit demeurer au centre des intentions et des façons de faire. La joie et la satisfaction représentent un moteur extraordinaire pour agir en faveur de l'amélioration de notre santé et sont garantes d'un enracinement des comportements pour mener aux habitudes.

DÉFINITIONS

SAINES HABITUDES DE VIE : Les saines habitudes de vies sont des comportements de nature durable, fondés sur un ensemble d'éléments qui ont un impact positif sur la santé ². Selon l'Institut national de santé publique du Québec, ces éléments sont l'alimentation et l'activité physique; la consommation de tabac; la consommation d'alcool et de drogues; la pratique des jeux de hasard et d'argent. Considérant le champ d'action municipale, la présente politique cible principalement l'alimentation et l'activité physique.

SANTÉ : La santé, quant à elle, est un « état complet de bien-être physique, mental et social [donc ça] ne consiste pas seulement en l'absence de maladie et d'infirmité » ³.

ENVIRONNEMENTS FAVORABLES : Un « environnement favorable à la santé » présente des conditions propices à la santé. Dans le cas des saines habitudes de vie, un environnement favorable signifie que ces « conditions » aideront à faire des choix sains, à adopter des comportements alimentaires meilleurs pour la santé et à avoir un mode de vie physiquement actif ⁴.

MODE DE VIE : Un mode de vie physiquement actif intègre la pratique de diverses activités physiques, de fréquence, de durée et d'intensité variables. C'est une façon de vivre ou de bouger, sous ses diverses formes, qui est valorisée et intégrée au quotidien pour les bienfaits qui s'y rapportent ⁵.



NIVEAUX D'INTERVENTION DE LA VILLE

Que ce soit aux plans réglementaire, administratif ou politique, les municipalités agissent à divers niveaux. Dans le cadre de la présente politique, trois niveaux d'intervention sont définis.

LEADERSHIP : La Ville initie un projet, offre ou met en place un service visant à contribuer au développement social de Val-d'Or et se rend responsable de l'atteinte des objectifs ainsi énoncés.

PARTENARIAT : La Ville participe à une démarche concertée avec d'autres acteurs de la communauté, en adhérant à part entière aux objectifs et aux moyens choisis.

FACILITATION : La Ville met certaines de ses ressources – financières, techniques, logistiques, immobilières, humaines, etc. – au service d'une initiative émanant du milieu, sans nécessairement partager la responsabilité de l'atteinte des objectifs établis pour cette action ou ce service.



PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs sont des éléments essentiels qui devraient toujours être sous-entendus dans chaque intervention portant sur les saines habitudes de vie.

COHÉRENCE : La politique sur les saines habitudes de vie doit se déployer en accord et en complémentarité avec les autres politiques et plans d'action de la Ville de Val-d'Or. Ainsi, les efforts déployés dans un domaine auront des répercussions sur les autres champs d'action de l'administration municipale, dans un souci d'efficacité et de maximisation des efforts et des investissements.

SÉCURITÉ : La Ville est consciente que la sécurité ou le sentiment de sécurité des citoyens sont importants dans l'acquisition et le maintien des habitudes. Une attention particulière doit être portée à ces éléments.

RESPONSABILISATION : L'action municipale doit tendre vers la prise en charge par les citoyens (individus et organismes) de la réponse à leurs propres besoins.

ADAPTABILITÉ : La Ville doit agir là où elle peut avoir un impact, dans le but de mettre en place des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Les choix sains doivent être accessibles, tant économiquement que géographiquement, temporellement, etc.

AGIR TÔT : Une attention particulière doit être portée à la jeunesse et à l'instauration, le plus tôt possible dans la vie des individus, de saines habitudes de vie. Ceci ne signifie en rien que les besoins particuliers des différents groupes d'âge, notamment ceux des aînés, seront négligés.



DÉFINITION DES AXES D'INTERVENTION

Les choix et comportements en matière de saine alimentation de même que le mode de vie physiquement actif sont directement influencés par les environnements favorables aux saines habitudes de vie. Ainsi, ils seront des axes d'intervention de la présente politique. De plus, considérant la spécificité du transport actif, il sera traité indépendamment du mode de vie physiquement actif. Finalement, sans être mentionné directement, il faut prendre en considération que la santé mentale pourra aussi être affectée indirectement.

SAINE ALIMENTATION : Une alimentation saine est constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective .

MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF : Un mode de vie physiquement actif intègre la pratique de diverses activités physiques de fréquence, de durée et d'intensité variables. C'est une façon de vivre ou bouger, sous ses diverses formes, qui est intégrée au quotidien.

TRANSPORT ACTIF : Utilisation d'énergie motrice fournie par un être humain pour se rendre à un endroit dans un but précis, autre qu'exclusivement récréatif ⁶.



AXE 1 : SAINE ALIMENTATION

ORIENTATION 1 : Favoriser les choix alimentaires sains dans les lieux publics municipaux

Objectif 1 : Assurer une offre de choix sains et accessibles.

Objectif 2 : Mettre en valeur les choix sains en matière de saine alimentation dans les opérations de la Ville.

Objectif 3 : Encourager les utilisateurs des lieux publics à offrir un choix alimentaire sain.

ORIENTATION 2 : Favoriser le développement de l'agriculture urbaine et de proximité

Objectif 1 : Assouplir la réglementation municipale afin de permettre aux citoyens, dans la mesure du raisonnable, la pratique de l'agriculture urbaine et de proximité.

Objectif 2 : Soutenir les démarches visant à permettre aux citoyens d'avoir accès à de la nourriture produite localement.

Objectif 3 : Outiller les citoyens et organismes dans la mise en place de projets d'agriculture urbaine et de proximité.

ORIENTATION 3 : Contribuer à la sécurité alimentaire des citoyens

Objectif 1 : Soutenir les initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire.

Objectif 2 : Soutenir l'action des organismes œuvrant en sécurité alimentaire.

Objectif 3 : Identifier les déserts alimentaires et soutenir les initiatives visant à améliorer l'accès à une offre alimentaire saine.



AXE 2 : MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

ORIENTATION 1 : Maintenir et développer des infrastructures de plein air, de sports et de loisirs

Objectif 1 : Poursuivre le développement des sites de plein air.

Objectif 2 : Favoriser l'accès à la forêt et aux plans d'eau, notamment par une meilleure information et par certains aménagements physiques.

Objectif 3 : Optimiser l'utilisation des infrastructures.

Objectif 4 : Augmenter l'accessibilité au jeu libre dans les lieux publics.

ORIENTATION 2 : Assurer une offre d'activités pertinentes

Objectif 1 : Recueillir les attentes des citoyens en matière d'offre d'activités physiques.

Objectif 2 : Créer des occasions de découverte de différentes activités physiques.

Objectif 3 : Tenir compte de l'accessibilité universelle et de la diversité culturelle dans l'offre de service de la Ville.

ORIENTATION 3 : Assurer une collaboration et un soutien structuré aux initiatives du milieu

Objectif 1 : Mettre en place et appliquer une politique de reconnaissance et de soutien des organismes valdoriens.

Objectif 2 : Soutenir les projets visant à augmenter l'accessibilité à l'activité physique et à la diversification de l'offre.

Objectif 3 : Mettre en place un partenariat pour augmenter l'accès aux équipements d'activités physiques usagés.



AXE 3 : TRANSPORT ACTIF

ORIENTATION 1 : Offrir des aménagements urbains favorables au transport actif

Objectif 1 : Poursuivre le développement du réseau cyclable, notamment en vue de relier ensemble tous les secteurs de Val-d'Or.

Objectif 2 : Inclure le déploiement d'infrastructures permettant le transport actif dans l'aménagement de nouvelles rues et de nouveaux développements domiciliaires, commerciaux et industriels.

Objectif 3 : Adapter les aménagements et interventions en fonction de la saison hivernale.

Objectif 4 : Améliorer l'accès au transport actif par la mise en place d'aménagements facilitateurs.

ORIENTATION 2 : Augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des utilisateurs de moyens de transport actif

Objectif 1 : Identifier les secteurs où la sécurité pose problème.

Objectif 2 : Produire, diffuser et appliquer un plan de correction des situations d'insécurité.

Objectif 3 : Augmenter l'utilisation des infrastructures de transports actifs en les rendant plus attrayantes.

ORIENTATION 3 : Sensibiliser la population au transport actif

Objectif 1 : Diffuser une information claire et complète sur le transport actif à Val-d'Or.

Objectif 2 : Organiser des activités de mise en valeur du transport actif en misant sur la notion de plaisir.

Objectif 3 : Contribuer aux efforts de promotion menés par les partenaires de la Ville de Val-d'Or.





MÉCANISME ET COMITÉ DE SUIVI

Afin d'assurer le suivi de la politique sur les saines habitudes de vie, la Ville de Val-d'Or mettra sur pied un comité de suivi ayant comme mandat de suggérer des actions liées aux objectifs de la politique, de formuler des avis sur des sujets soumis par le conseil municipal et d'évaluer l'action de la Ville en la matière.

Relevant du Service sports et plein air et à la convenance du conseil municipal, le comité sera formé de :

- **un élu municipal responsable;**
- **un employé municipal responsable;**
- **un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;**
- **un représentant du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;**
- **un représentant d'un organisme partenaire;**
- **deux citoyens;**
- **un représentant du monde des affaires.**

Il est prévu que ce comité se rencontre environ quatre fois par année. Pour le bon fonctionnement du comité, celui-ci pourra mettre sur pied différents comités de travail ponctuels pour le travail en sous-groupes. De plus, dans le but d'améliorer l'expertise et la portée du comité, différents spécialistes ou responsables spécifiques pourront être invités aux rencontres (tels que nutritionniste, urbaniste, directeur des travaux publics, directeur d'école, etc.).

La Ville devra prévoir des mécanismes afin de mobiliser l'administration municipale autour des objectifs de la politique et de faire en sorte d'incruster dans la culture organisationnelle la préoccupation pour les saines habitudes de vie. Ainsi, des représentants de divers services seront appelés ponctuellement à collaborer avec le comité de suivi afin de nourrir la réflexion du comité ou pour que celui-ci puisse sensibiliser ces représentants au sujet de certaines situations.

La politique sera réévaluée au maximum dix ans après son adoption afin d'y apporter les ajustements nécessaires pour qu'elle conserve sa pertinence et son impact.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION MUNICIPAUX

Politique/Plan d'action	Axe/Domaine d'application	Orientation	Objectif
Politique de développement social	Mieux-être des citoyens	Environnement social	Offrir un soutien structuré aux institutions, aux organismes locaux et à leurs initiatives.
		Environnement physique	Favoriser, à travers les aménagements urbains, la mise en place de lieux propices à l'épanouissement de la vie collective en maintenant une préoccupation constante pour la vie de quartier.
			Mettre en place des environnements favorables aux saines habitudes de vie.
			Veiller à la protection de la qualité de l'environnement.
		Services aux citoyens et à la communauté	Veiller à la cohérence et à l'application rigoureuse des politiques, règlements et orientations adoptés par le conseil municipal.
	Tendre vers l'adéquation optimale entre les besoins exprimés par la population et les services rendus.		
	Cohésion sociale	Participation	Favoriser et soutenir les initiatives qui permettent la participation.
			Créer des occasions de participation.
		Diffuser l'information sur les occasions de participation.	
	Engagement citoyen	Favoriser et valoriser l'implication des citoyens.	

Politique/Plan d'action	Axe/Domaine d'application	Orientation	Objectif
Politique familiale	Penser et agir famille		Inclure dans les politiques municipales des mesures destinées aux familles.
	Accessibilité		Identifier les obstacles à l'accessibilité aux services municipaux, qu'ils soient financiers, géographiques ou temporels.
			Encourager les partenaires à favoriser l'accès des familles aux services et aux activités.
	Développement communautaire		Intervenir en conformité avec les valeurs qui font de Val-d'Or une ville en santé.
			Renforcer le pouvoir d'agir des citoyens en stimulant leur participation au développement communautaire.
			Soutenir les initiatives qui favorisent les rapprochements intergénérationnels.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION MUNICIPAUX

Politique/Plan d'action	Axe/Domaine d'application	Orientation	Objectif
Politique familiale	Sécurité des biens et des personnes		Renforcer le sentiment de sécurité des citoyens.
			Sensibiliser les jeunes à l'importance des comportements responsables.
			Contribuer à des campagnes locales de sensibilisation à la sécurité routière.
	Environnement et santé		Faire la promotion des saines habitudes de vie et les favoriser dans les diverses activités de la Ville.
Politique environnementale	Transport		Favoriser le développement du réseau cyclable de manière à faciliter les déplacements à vélo.
	Sports, loisirs et culture		Offrir des tarifs accessibles pour les familles souhaitant participer à des activités sportives, culturelles ou de loisirs.
			Augmenter l'offre d'activités pour toute la famille.
			Encourager les partenaires de la Ville à adapter leur offre de services aux besoins des familles.
	Forêt urbaine et espaces verts		Soutenir les organismes et événements souhaitant élargir leur gamme de services aux familles.
			Favoriser le développement et la consolidation des parcs et des espaces verts propices à l'émerveillement, à la détente, à la créativité et à la pratique d'activités récréatives.

Politique/Plan d'action	Axe/Domaine d'application	Orientation	Objectif
Plan de lutte au racisme et à la discrimination	La municipalité en tant que communauté, la municipalité qui mobilise.	Promouvoir le respect et la compréhension de la diversité culturelle, de même que l'inclusion des Autochtones et des gens de toutes origines dans la dynamique culturelle de la collectivité.	Prôner la tolérance, l'inclusion, le respect, l'ouverture et la bonne entente entre les peuples et les cultures.
Plan d'action du comité d'accueil des nouveaux arrivants	Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.		Créer des occasions de rencontre entre nouveaux arrivants, et entre nouveaux arrivants et Valdoriens établis.
			Diriger les nouveaux arrivants à des organismes actifs dans un de leurs domaines d'intérêt.
Plan d'urbanisme	Poursuivre et améliorer une approche consistant à procurer aux citoyens, avec leur implication, un ensemble de parcs et d'équipements qui contribuent à la qualité de vie et à la fierté citoyenne, qui favorisent l'activité physique et qui soutiennent la vie culturelle et communautaire.		Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des aménagements des parcs et des espaces publics. Effectuer une mise à jour périodique du plan.
			Réaffirmer l'importance des parcs d'envergure que sont la Forêt récréative de Val-d'Or et la forêt Piché-Lemoine, rechercher un statut de protection du territoire de la Forêt récréative et continuer à améliorer et à développer les infrastructures récréatives.
			Aménager ou poursuivre l'aménagement de plusieurs parcs dans le secteur de Val-d'Or, un parc intergénérationnel et un parc avec jeux d'eau. Assurer une desserte adéquate en parcs dans les quartiers.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION MUNICIPAUX

Politique/Plan d'action	Axe/Domaine d'application	Orientation	Objectif
Plan d'urbanisme		Chercher le maintien, l'amélioration et le développement des différents réseaux de transport et de télécommunications de manière à optimiser leur contribution au développement durable et à la qualité de vie.	Poursuivre le développement du réseau cyclable.
		Accorder une priorité élevée à l'agriculture et à la mise en valeur forestière à l'intérieur de la zone agricole provinciale.	Autoriser certains usages non agricoles en zone agricole et faciliter l'établissement d'entreprises agricoles de petite taille en vue de favoriser le maintien d'un milieu de vie.
		Favoriser des relations harmonieuses entre les usages agricoles et les usages non agricoles.	







RÉFÉRENCES

- ¹ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE. Politique familiale municipale : PFM en forme, [En ligne], 2015, [<http://carrefourmunicipal.qc.ca/politique-familiale-municipale/pfm-en-forme/>] (Page consultée le 4 avril 2019).
- ² CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. Défi habitudes de vie : stratégie de recherche et de transfert, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2017, 48 p. [<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46812>].
- ³ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin -22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.
- ⁴ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Pour une vision québécoise d'un mode de vie physiquement actif, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2012, 29p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-289-03.pdf>].
- ⁵ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. Pour une vision québécoise d'un mode de vie physiquement actif, [Fichier PDF], 2016, 20 p. [https://hydria-a.cogescient.ca/tmvp/f2c2f487-d250-4eee-bb26-41ea88c7730f/ModeViePhysiquementActif_VF.pdf?h=824c93696ac0e9b370b3f1b401ac661c].
- ⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Vision de la saine alimentation, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2010, 9 p. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-289-06F.pdf>].

POLITIQUE

La politique sur les saines habitudes de vie de la Ville de Val-d'Or a été adoptée le 21 septembre 2020 par le conseil municipal, alors formé de M. Pierre Corbeil, maire, de Mmes Céline Brindamour, Sylvie Hébert, Karen Busque, Éveline Laverdière et Lysiane Morin, conseillères municipales, ainsi que de MM. Robert Quesnel, Léandre Gervais et Denis Giguère, conseillers municipaux.

Une version électronique de ce document est disponible en ligne au ville.valdor.qc.ca/politiques.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec, 2020
Bibliothèque nationale du Canada, 2020

CRÉDITS PHOTOS

- Marie-Claude Robert : pages 1 (vélo, parc), 2, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 17, 24, 25, 26
- Geneviève Lagrois : page 1 (marché public), 11, 14, 18

RÉALISATION





ville.valdor.qc.ca